

LIGNES DIRECTRICES POUR LA CERTIFICATION DES ENCEINTES DE SÉCURITÉ BIOLOGIQUE ET DES HOTTES À FLUX LAMINAIRE

« Les enceintes de sécurité biologique, le cas échéant, doivent être certifiées au moment de leur installation initiale. Par la suite, elles doivent être certifiées annuellement et après toute réparation, toute modification ou tout déplacement. »

Norme canadienne sur la biosécurité, Deuxième édition

Les filtres à haute efficacité pour les particules de l'air (filtres HEPA) sont conçus pour filtrer 99,97 % des particules d'un diamètre de 0,3 µm (micromètres) en suspension dans l'air. Grâce à leur mécanisme d'impact, de diffusion et d'interception, ils capturent des particules dont le diamètre est inférieur ou supérieur à 0,3 µm avec encore plus d'efficacité. On retrouve des filtres HEPA dans certains appareils de biosécurité spécialisés, comme les enceintes de sécurité biologique (ESB). Celles-ci offrent une protection personnelle, environnementale et matérielle lorsqu'on respecte les pratiques et les procédures qui s'imposent. Les hottes à flux laminaire font également appel aux filtres HEPA pour nettoyer l'air autour d'une surface de travail afin de la garder propre¹.

Pour veiller à ce que les filtres HEPA conservent leur efficacité, l'intégrité opérationnelle d'une ESB doit être confirmée avant d'être mise en service. Cette mesure s'impose également si l'ESB vient de subir une réparation ou si elle a été déplacée. Pour assurer la continuation du bon fonctionnement de chaque ESB, elles doivent faire l'objet d'une vérification annuelle et être certifiées. Pour ce qui est des hottes à flux laminaire, il est recommandé de prendre les mêmes mesures aux deux ans. De cette façon, la stérilité des aires de travail sera assurée.

FRÉQUENCE DE LA CERTIFICATION

1. Enceintes de sécurité biologique

- chaque année
- après chaque réparation ou déplacement
- après chaque réparation, modification ou remplacement d'un filtre absolu
- dès que l'intégrité de l'enceinte pourrait avoir été compromise

2. Hottes à flux laminaire

- aux deux ans (recommandé)

PROCESSUS DE CERTIFICATION

1. Planification et préparation

- Le Bureau de la gestion du risque (BGR) communique avec le chercheur principal (CP) et le département ou la faculté pour leur signaler la fréquence voulue des activités de renouvellement de la certification².
- Un représentant d'un fournisseur de services communique directement avec le personnel du laboratoire pour fixer un rendez-vous^{2, 3}.
- Le personnel du laboratoire doit veiller à ce que les *surfaces intérieures des ESB et des hottes à flux laminaire soient désinfectées*[§]. Également, *tout le matériel dans les enceintes et les hottes doit être retiré* avant l'arrivée du technicien au laboratoire.
- Pour qu'une ESB ou une hotte à flux laminaire puisse être certifiée après son installation ou son déplacement, il faut envoyer un courriel au BGR en précisant la marque, le modèle et le numéro de série de l'appareil, ainsi que l'emplacement du laboratoire, à bio.safety@uOttawa.ca. Le BGR ajoutera l'appareil à l'inventaire de l'Université et contribuera à l'organisation des activités d'entretien.

Remarque : Si l'appareil n'est pas certifié – que ce soit par exemple en raison d'un déplacement, d'un changement de CP ou parce qu'il n'est pas utilisé – ou encore s'il est mis au rebut, la faculté ou le CP doit en faire part au BGR à bio.safety@uOttawa.ca pour que ce dernier effectue une mise à jour de l'inventaire.

2. Décontamination et certification

- Il n'est pas obligatoire de procéder à une décontamination complète[§] de l'ESB avant la certification (normalement effectuée par le technicien), à moins qu'il soit nécessaire d'accéder directement au filtre et qu'il y ait un risque d'exposition.
- Le processus de certification dure environ une ou deux heures. Le technicien effectue une vérification de l'ESB conformément aux dernières normes de la NSF ou de l'ANSI. Les vérifications du technicien comprennent un examen du débit d'air des filtres HEPA d'approvisionnement en air et d'évacuation de l'air, un test de détection de fuites et un test de l'émission de la fumée.
- Si des pièces ou un filtre HEPA doivent être remplacés, le technicien communiquera avec le responsable du laboratoire pour lui fournir plus de détails.

3. Coûts et paiement

- La facture est envoyée directement au département, qui communiquera avec le CP ou le responsable du laboratoire afin d'obtenir le code budgétaire (FOAP) après la certification.
- Le CP doit s'assurer d'avoir le bon code budgétaire et de disposer des fonds nécessaires pour régler la facture.

4. Rapport de certification

- Une fois l'ESB ou la hotte à flux laminaire certifiée, on apposera un autocollant portant la nouvelle date de certification sur l'appareil pour remplacer l'ancien autocollant.
- Le fournisseur produira deux copies du rapport de certification; la première sera ajoutée aux dossiers du laboratoire et la deuxième, aux dossiers du BGR, permettant à ce dernier de faire un suivi de toutes les actions effectuées.

Notes :

¹ Veuillez consulter l'aide-mémoire **ESB ou hotte à flux laminaire** [MH1] pour savoir quel appareil convient.

² À la Faculté de médecine, l'agent ou l'agente d'approvisionnement est responsable d'organiser l'entretien.

³ Le CP ou le responsable du laboratoire doit avertir le BGR lorsqu'une ESB ou une hotte à flux laminaire doit être déplacée ou mise hors service. On peut communiquer avec le BGR à bio.safety@uOttawa.ca ou au 613-562-5800, poste 3153.

[§] La désinfection et la décontamination d'un appareil représentent deux interventions distinctes. La désinfection consiste à nettoyer les surfaces de travail à l'aide d'un produit désinfectant, comme une solution composée à 70 % d'éthanol, pendant un laps de temps approprié. La décontamination, pour les fins de ce document, désigne un service professionnel de décontamination, normalement effectué par un fournisseur. Veuillez envoyer un courriel à bio.safety@uOttawa.ca pour obtenir de plus amples renseignements.